

13 octobre 2022

Comité exécutif

Séance ordinaire du 13 octobre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 13 octobre 2022 à 13 h 30.

De plus, mesdames Claire Charbonneau et Mélanie Dufresne, ainsi que monsieur Sébastien Gaudette sont présents siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Monsieur Daniel Dubois, Directeur général, monsieur Stéphane Beaudin, Directeur général adjoint et madame Maude Clossey, Directrice générale adjointe ainsi que monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents.

Monsieur Marco Savard est absent.

— — — —

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 13h41

ORDRE DU JOUR

CE-20221013-2

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté en y ajoutant toutefois les items suivants:

- CE-20221013-8.1: « Signature d'une entente de fin d'emploi de l'employé n° 01247 »;
- CE-20221013-14.3: « Signature de l'entente avec la coopérative de solidarité « Arbre-Évolution » dans le cadre de l'objectif de plantation de 50 000 arbres d'ici 2025 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PROCÈS-VERBAUX

CE-20221013-5.1

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2022

13 octobre 2022

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2022.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

CE-20221013-6.1

Participation des membres du Conseil municipal à diverses activités

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du Conseil municipal ;

Que les membres du Conseil municipal soient autorisés à participer aux activités suivantes, à savoir :

- Monsieur le conseiller Jérémie Meunier à la « Soirée prestige » organisée par la « Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu » qui se tiendra le 20 octobre 2022, à la Corporation du Fort St-Jean;
- Madame la mairesse Andrée Bouchard et madame la conseillère Marianne Lambert au dévoilement officiel de l'œuvre « Quadriptyque » de Patrick Monast organisé par monsieur Patrick Monast qui s'est tenu le 10 septembre 2022, à l'Assemblée Nationale du Québec;
- Madame la mairesse Andrée Bouchard et madame la conseillère Marianne Lambert à la fresque théâtrale et musicale « La beauté sauvera le monde » présentée par « Mobilisation Jeunesse » qui s'est tenue le 10 septembre 2022, à la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré;
- Mesdames les conseillères Marianne Lambert et Lyne Poitras à l'évènement « Souper spaghetti » organisé par les « Chevaliers de Colomb, conseil 1145 » qui se tiendra le 21 octobre 2022 au Centre des œuvres à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 octobre 2022

CE-20221013-6.2

Dépense supplémentaire - Représentation des intérêts de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le dossier n° 755-17-002606-179

CONSIDÉRANT le bon de commande n° BC124675 émis pour la représentation des intérêts de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le dossier n° 755-17-002606-179;

CONSIDÉRANT que le dossier est toujours en instance et que d'autres procédures suivront;

Que soit autorisée une dépense supplémentaire au montant de 15 000 \$, taxes incluses, payable à la firme « Daneau Poirier », pour la représentation des intérêts de la Ville dans le dossier n° 755-17-002606-179.

Que le bon de commande n° BC124675 soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES MUNICIPALES

CE-20221013-7.1

Autoriser la vente d'un camion de déneigement de marque International, modèle 70S 7400

CONSIDÉRANT que le camion de déneigement de marque International, modèle 70S 7400, a plus de 15 ans et près de 134 178 kilomètres à l'odomètre;

CONSIDÉRANT que le Service des approvisionnements a procédé à la vente par encan public via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a reçu une offre de 50 900 \$ pour ledit camion de déneigement;

Que le Service des approvisionnements soit autorisé à confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales, la vente du camion de déneigement de marque International, modèle 70S 7400, numéro de série 1HTWGAAT17J487740 de l'année 2007, à « Entreprises de construction Gaston Morin (1979) Ltée » au montant de 50 900,00 \$ avant taxes.

13 octobre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

CE-20221013-8.1

Signature d'une entente de fin d'emploi de l'employé n° 01247

CONSIDÉRANT l'information soumise à la Direction générale relativement à l'employé n° 01247;

Que soient autorisés le directeur général, la directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu une entente de règlement de fin d'emploi avec l'employé n° 01247.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

CE-20221013-9.1

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières – Carrefour Jeunesse-Emploi comtés Iberville/St-Jean

CONSIDÉRANT que le « Carrefour Jeunesse-Emploi comtés Iberville/St-Jean » a déposé, le 1^{er} août 2022, auprès de la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 215, rue Saint-Paul à Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que cet organisme doit faire la preuve auprès de la Commission municipale du Québec qu'il correspond aux exigences de la Loi sur la fiscalité municipale pour obtenir l'exemption complète de toutes taxes foncières municipales;

CONSIDÉRANT que le « Carrefour Jeunesse-Emploi comtés Iberville/St-Jean » est un organisme communautaire de développement social reconnu par la Ville;

13 octobre 2022

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne s'objecte pas aux démarches entreprises par l'organisme « Carrefour Jeunesse-Emploi comtés Iberville/St-Jean » à l'effet d'être reconnu aux fins d'une exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 215, rue Saint-Paul à Saint-Jean-sur-Richelieu, et occupé par cet organisme.

Que la Commission municipale du Québec soit informée qu'advenant la tenue d'une audience pour rendre une décision dans ce dossier, la Ville ne souhaite pas être représentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221013-9.2

Autorisation pour la fermeture de rue dans le cadre de l'événement « Lumières sur notre patrimoine : Les fantômes de la gare »

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu désire se distinguer par son offre événementielle créant une signature unique et distinctive au territoire;

CONSIDÉRANT la signature d'une entente avec l'organisme « La Cargaison | collectif créatif » adoptée aux termes de la résolution portant le numéro CE-20220714-9.2, les mandatant à planifier, produire et réaliser le projet d'art numérique « Lumières sur notre patrimoine : Les fantômes de la gare » sur l'Ancienne Gare du Canadien Pacifique située au 75, rue Foch;

CONSIDÉRANT que les services municipaux concernés sont informés de la tenue de l'événement et invités à adresser leurs recommandations.

Que soit autorisée la fermeture de la rue Foch, entre les rues De Salaberry et Notre-Dame, et ce, du mardi 25 octobre 2022 dès 16 h jusqu'au lundi 31 octobre 2022 à 23 h 59 inclusivement ainsi que d'y interdire le stationnement durant les heures mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221013-9.3

Autorisation pour l'événement « Nuit des sans-abri »

CONSIDÉRANT la résolution n° CE-20220811-9.5 par laquelle le comité exécutif autorise la tenue de l'événement « Nuit des sans-abri » qui se tiendra le 21 octobre 2022 au marché public du Vieux-Saint-Jean;

13 octobre 2022

CONSIDÉRANT que la tenue de l'événement se déroule en dehors des heures prévues par l'article 103 du règlement municipal n° 1509 concernant la prévention des incendies interdisant les feux extérieurs en dehors du créneau horaire prévu à cet effet, soit entre 19h00 et 23h00;

CONSIDÉRANT que le feu de foyer extérieur est un élément de symbolique important dans le cadre de l'événement « Nuit des sans-abri »;

CONSIDÉRANT que le foyer utilisé lors de l'événement répond aux exigences de prévention du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que soit autorisée la demande de dérogation pour un feu de foyer extérieur en dehors des heures autorisées par le règlement municipal n° 1509 concernant la prévention des incendies, soit de 17h00 jusqu'à 23h00, pour la tenue de l'événement « Nuit des sans-abri », le vendredi 21 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

CE-20221013-10.1

Octroi de contrat de gré à gré - SA-571-IN-22-G – Honoraires pour la surveillance des travaux – Mise à niveau de la réserve R-4 à l'usine de filtration de la rive Ouest (Lot 3) – ING-759-2015-015

CONSIDÉRANT qu'un contrat relatif aux honoraires pour la surveillance des travaux de mise à niveau de la réserve R-4 de l'usine de filtration de la rive Ouest (lot 3) peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709 ;

Que soit accordé à « Les Services EXP inc. » le contrat relatif aux honoraires pour la surveillance des travaux de mise à niveau de la réserve R-4 de l'usine de filtration de la rive Ouest (Lot 3), aux coûts unitaires et forfaitaires soumis par le fournisseur, et reçu le 28 avril 2022, au montant total de 72 986,13 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 2103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 octobre 2022

CE-20221013-10.2

Octroi de contrat de gré à gré - SA-14-INF-22-GR – Mise à jour d'études environnementales et de caractérisation supplémentaire pour les lots 4 042 315, 4 042 319 et une partie du lot 4 044 349 cadastre du Québec et situés dans le prolongement de la 10^e Avenue

CONSIDÉRANT qu'un contrat relatif aux services professionnels pour la mise à jour environnementale et caractérisation supplémentaire peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé à « Les Services EXP inc. » le contrat relatif aux services professionnels pour la mise à jour environnementale et caractérisation supplémentaire, en fonction du prix forfaitaire soumis par le fournisseur le 30 août 2022, au montant total de 67 059,17 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221013-10.3

Octroi de contrat de gré à gré - SA-11-INF-22-GR – Fourniture et pose de peinture sur certains murs de l'usine de filtration de la rive Ouest (Phase 2) - ING 759-2022-018

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour la fourniture et la pose de peinture sur certains murs de l'usine de filtration rive Ouest (phase 2) peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé à « 7828349 Canada inc./St-Cyr le peintre » le contrat pour la fourniture et la pose de peinture sur certains murs de l'usine de filtration rive Ouest (phase 2), aux prix forfaitaires soumis par le fournisseur et reçu le 17 mars 2022, au montant total de 90 715,28 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221013-10.4

Octroi de contrat – SA-574-IN-22-I - Fourniture et installation de pompes submersibles – ING-759-2016-011

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture et l'installation de pompes submersibles;

13 octobre 2022

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Pompex inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pompex inc. », le contrat pour la fourniture et l'installation de pompes submersibles, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et forfaitaire inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-574-IN-22-I, pour un montant total de 69 992,54 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1941.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

CE-20221013-12.1

Octroi de contrat de gré à gré – SA-2979-TP-22-G - Conversion d'un ensemble de déneigement sur le camion n° 202014

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour la conversion d'un ensemble de déneigement sur le camion n° 202014 peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé à « W. Côté & Fils ltée » le contrat pour la conversion d'un ensemble de déneigement à gauche en ensemble à droite sur le camion n° 202014, en fonction du prix forfaitaire soumis par le fournisseur, et reçu le 6 septembre 2022, au montant total de 54 607,38 \$ taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221013-12.2

Octroi de contrat de gré à gré – SA-25-TP-22-GR - Excavation et remblai d'une digue au dépôt de neige Caldwell

13 octobre 2022

CONSIDÉRANT qu'un contrat relatif à l'excavation et le remblai d'une digue au dépôt de neige Caldwell peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé à « B. Frégeau & Fils inc. » le contrat relatif à l'excavation et le remblai d'une digue au dépôt de neige Caldwell, aux coûts forfaitaires inscrits soumis par le fournisseur le 8 septembre 2022, pour un montant total de 91 405,13 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221013-12.3

Octroi de contrat – SA-4-TP-22-I - Travaux de branchements d'aqueduc, d'égout et disjonction au 632, rue Champlain

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour les travaux de branchements d'aqueduc, d'égout et disjonction au 632, rue Champlain;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « B. Frégeau et Fils inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « B. Frégeau et Fils inc. », le contrat pour les travaux de branchements d'aqueduc, d'égout et disjonction au 632, rue Champlain, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-4-TP-22-I, pour un montant total de 65 574,84 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221013-12.4

Octroi de contrat – SA-12-TP-22-I - Travaux de réfection de la toiture de l'entrepôt à sel du garage municipal Sud

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une soumission pour les travaux de réfection de la toiture de l'entrepôt à sel du garage municipal Sud;

CONSIDÉRANT que la seule soumission provenant de « 9221-8544 Québec inc. (Toitures Messier et Tougas) » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

13 octobre 2022

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « 9221-8544 Québec inc. (Toitures Messier et Tougas) », le contrat pour les travaux de réfection de la toiture de l'entrepôt à sel du garage municipal Sud, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts forfaitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-12-TP-22-I, pour un montant total de 93 992,06 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

CE-20221013-14.1

Modification de numéros civiques sur la rue Jacques-Cartier Sud

CONSIDÉRANT que suite à une demande de lotissement, un nouveau lot a été créé sur la rue Jacques-Cartier Sud;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal d'une procédure pour les changements d'adresse, laquelle privilégie une séquence de numéros lors de l'attribution de l'adresse d'une propriété, et ce, pour des raisons de sécurité;

De modifier les numéros civiques des propriétés suivantes, à savoir:

<u>Adresse existante</u>	<u>Nouvelle adresse</u>
49, rue Jacques-Cartier pour Sud	69, rue Jacques-Cartier Sud
49A, rue Jacques-Cartier pour Sud	71, rue Jacques-Cartier Sud
49B, rue Jacques-Cartier pour Sud	73, rue Jacques-Cartier Sud
51, rue Jacques-Cartier pour Sud	75, rue Jacques-Cartier Sud
53, rue Jacques-Cartier pour Sud	77, rue Jacques-Cartier Sud
55, rue Jacques-Cartier pour Sud	79, rue Jacques-Cartier Sud
59, rue Jacques-Cartier pour Sud	83, rue Jacques-Cartier Sud
61, rue Jacques-Cartier pour Sud	87, rue Jacques-Cartier Sud

Le tout tel qu'illustré au plan P-CE-114 préparé par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable et daté du 15 septembre 2022.

13 octobre 2022

Que le changement d'adresse autorisé par la présente résolution soit transmis dans les meilleurs délais aux propriétaires concernés, ainsi qu'à nos partenaires, et ce, pour une entrée en vigueur le 13 novembre 2022.

Que la future construction située sur une partie du lot 4 318 193 du cadastre du Québec portera les numéros civiques 45, 47, 49, 53, 55, 57, 63, 65 et 67 rue Jacques-Cartier Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221013-14.2

Modification d'un numéro civique sur la rue Jean-Talon

CONSIDÉRANT que suite à une demande de lotissement, un nouveau lot a été créé sur la rue Jean-Talon ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal d'une procédure pour les changements d'adresse, laquelle privilégie une séquence de numéros lors de l'attribution de l'adresse d'une propriété, et ce, pour des raisons de sécurité ;

De modifier le numéro civique de la propriété suivante, à savoir :

<u>Adresse existante</u>		<u>Nouvelle adresse</u>
152, rue Jean-Talon	pour	158, rue Jean-Talon

Le tout tel qu'illustré au plan P-CE-113 préparé par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable et daté du 4 août 2022.

Que le changement d'adresse autorisé par la présente résolution soit transmis dans les meilleurs délais aux propriétaires concernés, ainsi qu'à nos partenaires, et ce, pour une entrée en vigueur le 13 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20221013-14.3

Signature de l'entente avec la coopérative de solidarité « Arbre-Évolution » dans le cadre de l'objectif de plantation de 50 000 arbres d'ici 2025

CONSIDÉRANT les résolutions n^{os} 2015-05-0259 et 2017-09-0654 adoptées par le conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu relativement au plan de conservation et aux ambitieux objectifs collectifs de verdissement, dont des objectifs de reboisement pour atteindre 10 % de superficie boisée et la plantation de 50 000 arbres en 10 ans sur le territoire;

13 octobre 2022

CONSIDÉRANT que l'entente avec « Arbre-Évolution » tend à atteindre ces objectifs, par la plantation de 75 arbres et 50 arbustes sur le lot 4 518 340 cadastre du Québec et situé sur la rue Monteverdi.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocate-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint Jean-sur-Richelieu l'entente avec l'organisme « Arbre-Évolution » pour la plantation de 75 arbres et 50 arbustes sur le lot 4 518 340 cadastre du Québec et situé sur la rue Monteverdi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-20221013-21

Levée de la séance

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 15h20

Président

Secrétaire
